

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

Convocation adressée le 9/10/2020 par la Directrice d'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le 16/10/2018 à 18H, à l'école
Secrétaires de séance : Mme POTTIER Sarah

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENTES	
M ^{me} DUBOIS	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
M ^{me} POTTIER Mme PAILLET	Enseignante Enseignante
ELUS	
Mme JOHANET-FOURAGE M. LEGENDRE M. GAUCHER	2 ^{eme} Vice-Président du SMIIS Maire d'Aschères le Marché Maire d'Attray
PARENTS D'ELEVES	
M ^{me} GRANIER M FICHEL Mme GUILLORET	Elue titulaire Elu titulaire Elue titulaire

Membres absents

Nom	Qualité
Mme QUINDROIT (excusée) M PICHARD (excusé) M DESCHAMPS (excusé) M. POINCLOUX (excusé) M. VANNIER (excusé)	Enseignante IEN Président du SMIIS Maire de Crottes en Pithiverais Maire de Oison

1. Règlement intérieur du conseil d'école

Cette année, 6 personnes se sont présentées aux élections des représentants de parents d'élèves du 9 octobre 2020. Pour 118 parents inscrits, 40 ont voté (33.90%), nous avons eu 7 bulletins nuls.

Tous ont voté par correspondance.

Les délégués de parents d'élèves élus titulaires sont : M Fichel (MS/GS), Mme Granier (TPS/PS/MS) et Mme Guilloret (TPS/PS/MS).

Les parents d'élèves suppléants sont Mme Morizet, Mme Lambert et Mme Le dû.

Peuvent voter au conseil d'école : les 4 enseignantes, les 3 parents titulaires, les 2 représentants du SMIIS, soit 9 personnes. Les autres membres n'ont qu'une voix consultative.

•**Calendrier des prochains conseils d'école : mardi 16/02/2021 et mardi 07/06/2021. L'horaire est fixé à 18h.**

2. Bilan de la rentrée : les effectifs

TPS/PS/MS : M^{me} DUBOIS 26 élèves (3 TPS/17 PS/ 6 MS), **MS/GS** : M^{me} POTTIER (12 MS/10 GS)(22), **GS** : M^{me} PAILLET et Mme QUINDROIT (20) soit un total de 68 élèves.

La directrice est déchargée une journée par mois.

Horaires de l'école: 9h – 12H et 13h45 – 16h45 (**ouverture des portes 10 minutes avant**)

3. Règlement intérieur de l'école

Modification du 2.2 du règlement intérieur : « Des enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis quelques matins dès la rentrée en fonction de leur maturité, des effectifs des PS de l'année scolaire à venir, et de l'appréciation de la directrice durant l'inscription. ». Cela est voté à l'unanimité.

Le nouveau règlement intérieur sera mis en ligne sur le site de l'école et sera mis à disposition en format papier pour les familles qui en feront la demande. Chaque famille devra signer un accusé de réception.

4. Vie de l'école

1) Le RASED

Il n'y a aucun maître E sur notre secteur. Néanmoins, une psychologue scolaire, M^{me} PETIOT, est toujours présente sur notre secteur. Son bureau se situe à l'école élémentaire de Chevilly. Elle interviendra pour toutes les demandes d'orientations spécialisées. Elle pourra être amenée à observer des enfants dans les classes, à faire des évaluations individuelles, à rencontrer des parents...

Ses coordonnées sont affichées dans l'école. Les parents peuvent la contacter directement. Il est possible de nous demander son numéro par le biais du cahier de liaison.

2) Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Elles auront lieu **trois fois par semaine** les **lundis, mardis et jeudis**, de **13h à 13h30**. Pour les élèves de M^{me} Paillet, elles auront lieu **le jeudi et vendredi** avec les mêmes horaires. Elles ont débuté le 28 septembre et se termineront le 1 juin.

Elles intéressent les enfants rencontrant des difficultés dans un domaine ciblé par l'enseignant, et sont soumises à **l'accord parental**. Elles peuvent également mettre en œuvre une action inscrite au projet d'école ou permettre une aide au travail personnel.

Le Conseil des Maîtres définit, pour chaque période les modalités de ces APC et les enfants qui en bénéficieront. Les enfants sont répartis en petits groupes restreints selon le même type de difficultés repérées.

Cette aide ne se substitue en rien au travail en profondeur que pouvait apporter le RASED.

3) Relation parents – école

Des réunions de classe ont eu lieu durant le mois de septembre. Le site de l'école élémentaire est également dédié à l'école maternelle. Les parents pourront y consulter les dates des vacances, des festivités ainsi que diverses informations concernant la vie de l'école.

4) Projet d'école 2016-2020

Il est à refaire cette année puisque le projet d'école précédent se termine en 2020.

5) Les sorties – Les projets

- Le photographe scolaire s'est déplacé au sein de l'école le **1 octobre**.
- **M^{me} Anne-Claire Sourceau** intervient en **éducation musicale** tous les mardis du 2 février au 23 mars (de 9h15 à 10h45) dans les classes.
- Le financement de l'intervention en musique est de 7700 € pour les 9 classes. Une restitution des différents projets aura lieu en mai.
Le projet musical est en cours de validation.
- Mise en place d'un volontaire en service civique : nous avons mené un entretien et nous accueillerons Mélissa POIGET après les vacances de Toussaint
- Les Grandes sections iront à la piscine de Neuville-aux-Bois tous les jeudis après-midi du 4 février au 24 juin.
- Mise en place d'éducartable à l'échelle de l'école. Cela nous sert de cahier de vie afin de partager le travail fait en classe. Pour le moment, nous attendons les réponses de tous les parents pour mettre en ligne les articles.

6) Le transport – Les intervenants

1500 € pour l'école maternelle (sorties "musées", théâtre, JMF, expositions scientifiques, ...).

7) Le budget 2021 alloué par le SMIIS

- ❖ **Transport / Intervenants** : le nouveau budget sera défini en mars comme tous les ans.

8) Festivités

- **Le goûter de Noël** sera offert par les coopératives scolaires.
- Les enfants participeront au **carnaval le samedi matin 27 mars 2021**. Le thème reste à définir.
- **Les spectacles musicaux** auront lieu le **jeudi 15 avril**.

•**La fête des écoles se déroulera le vendredi 25 juin 2021.**

•**Bilan financier des coopératives scolaires :**

Le bilan est positif avec un solde de 1587 €. Les comptes ont été vérifiés par Mr CHAVENEAU membre de l'OCCE 45.

9) La sécurité.

Evacuation en cas d'incendie :

Chaque année, trois exercices d'évacuation sont organisés (dont un avec les pompiers si leur temps de formation le permet) et consignés dans le « registre de sécurité ». Le 1^{er} a eu lieu le vendredi 18 septembre.

Deux points de regroupement ont été définis selon l'origine de l'incendie : la cour de l'école côté élémentaire ou l'extrémité de la place du champart (devant la mairie)

Plan particulier de mise en sûreté Risques majeurs :

En cas de « risques majeurs » définis avec la préfecture (alerte à la bombe, émanations de produits toxiques, risques industriels, tempête, transports de matières dangereuses), un protocole est établi dans chaque école définissant :

- Les risques encourus
- Les mesures d'urgence à appliquer : alerte / regroupement / confinement ou évacuation / le matériel de secours nécessaire, en relation avec le Maire.

Le chef d'établissement assure la direction des secours en attendant l'aide extérieure, met en place la cellule de crise, organise le retour des élèves.

En cas de confinement, les parents doivent attendre les nouvelles et ne doivent pas saturer la ligne téléphonique par leurs appels.

Un exercice concernant le Plan Particulier de Mise en Sûreté aura lieu prochainement.

Plan particulier de mise en sûreté Attentat intrusion :

Dans le cadre du PPMS, nous devons entraîner les élèves à une alerte anti-intrusion.

Nous avons choisi l'option « confinement » dans le dortoir mais d'autres exercices sont prévus au cours de l'année. Un exercice s'est tenu le 22/09/2020.

Deux points de regroupement en cas de fuite ont également été définis : la cour ou le parking du champart.

10) Les travaux

Une liste est régulièrement transmise à la mairie. Les petits travaux sont réalisés au fur et à mesure.

5. Questions diverses des parents d'élèves

- Comment se gèrent les TPS au quotidien ?

Activités communes aux PS, et activités jeux avec un objectif d'apprentissage social

- Doivent-ils être propres ?

Pas nécessairement, mais ceux accueillis sont propres.

- Quand est-ce que l'on aura les photos ?

Dans les semaines à venir, pas de date précise.

- Pour educartable, est ce qu'un parent peut copier une photo ?

Oui, il y a une sécurité et une validation avec une charte, mais effectivement, un parent peut copier en acte défini.

- A quoi sert la coopérative et le budget SMISS ?

La coopérative sert à la réalisation de projets pédagogiques de classes, et le SMISS pour les gros projets d'école. Nous en parlerons au prochain conseil.

- La bibliothèque va-t-elle rouvrir ?

Oui prochainement, le logiciel doit être à jour, et il faut un bénévole.

- Quel jour en maternelle ?

Mardi mais nous pouvons y aller un autre jour.

- Au gymnase ?

Attention, il ne faut pas utiliser les toilettes et les vestiaires, il faut s'organiser avec le protocole car il n'y a pas d'agents pour désinfecter entre deux classes.

Le 16/10/2018, la séance est close à 20h. Le **prochain conseil d'école** se déroulera le **16/02/2021**.

La Présidente,



Coline DUBOIS

La Secrétaire,



Sarah POTTIER

Des représentants de parents d'élèves



Solène GRANIER

Sylvain FICHEL

Aurélie GUILLORET